

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIV^e Volume.
N^o 15. — Mars 1892.



EXTRAITS DU RÈGLEMENT

La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1892

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys.

PRESIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemmin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

| | |
|---|-----------------------------|
| <i>Président</i> | MM. Thirion. |
| <i>Vice-Présidents</i> | Brochon, Morel et Vantroys. |
| <i>Secrétaire-Général</i> | Delamotte. |
| <i>Secrétaire-Général-Adjoint</i> | Lebrasseur. |
| <i>Secrétaire</i> | Legras. |
| <i>Trésorier</i> | Choquet (Jules). |
| <i>Trésorier-Adjoint</i> | Noché. |
| <i>Bibliothécaire-Archiviste</i> .. | Deslandes père. |
| <i>Conservateur du Matériel</i> .. | Tirlot. |

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Simon Compiègne, Delmont, Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Sallot, Tassin, Testard, Vaudier, Vincent.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* : M. Lefèvre. *Vice-Secrétaire* : M. Defiocourt. *Délégué* : M. Arrachart.
CREIL. — *Président* : M. Soumasco. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *V.-Secr.* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Péan. *Délégués* : MM. Cazier et Coutard.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice Secr.* : M. Cluet. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid.* : M. Savignac. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Rauscher. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.
NANTEUIL-LE-HAULOUIN. — *Président* : M. Valadon. *V-Prés.* : MM. Hardy et Darragon. *Secrétaire* : M. Grélez. *Vice Secrétaire* : M. Délie. *Trésorier* : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Tassard.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. *Vice-Présid.* : M. *Secrétaire* : M. *V.-Secr.* : M. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvie.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.

AVIS d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX



PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 6 MARS 1892.

PRÉSIDENTE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Brochon, vice-président, rappelle les regrets exprimés à la séance précédente, par suite des décès de M^{me} de Parseval, dame patronnesse, dont la charité et la bonté étaient bien connues; M. Grison (Rieul), un de nos membres dévoués, à la bourse toujours ouverte pour aider les Sociétés utiles; M. Pierre Joigneaux, agriculteur et horticulteur distingué, directeur de la *Gazette du Village*.

Sont admis membres de la Société :

MM. BERNARD, dentiste à Senlis.

PETIT, garçon jardinier à Ognon.

Sont présentés :

MM. CAVAILLIER, à Senlis.

DESMOULIÈRES (François), jardinier-chef au château de Monchy-Saint-Eloi.

La correspondance comprend :

1° Une lettre du ministère ayant pour objet le 30^e Congrès des Sociétés savantes.

2° Une lettre de M. Berger, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

3° La circulaire pour l'érection d'un monument à M. Hardy.

4° Les programmes des Expositions :

De la Société nationale de France;

De la Société d'horticulture de Châlons-sur-Saône;

De la Société d'horticulture de Valognes.

Et divers Catalogues.

XIV^e VOLUME. — N^o 15. — MARS 1892.

Imprimerie Administrative et Commerciale

FONDÉE EN 1751

Ernest Payen

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SEN LIS



CARTES
Livraison Rapide.

DE
— Prix Modérés. —

VISITE



LIBRAIRIE

PAPETERIE

ARTICLES DE BUREAUX

ET VERRES D'ÉCRIVAINES

5° Le cours pratique de M. Delaville, sur lequel M. le Président veut bien se charger de faire un rapport.

M. le Secrétaire général donne connaissance des travaux du Conseil d'administration. La question des diplômes est ajournée.

M. Vantroys rend compte des décisions prises par le Conseil municipal à propos du square en face le jardin.

Le Conseil d'administration est d'avis qu'une Commission de quatre membres soit mise en rapport avec la Commission municipale. Sont nommés : MM. Morel, Vaudier, Pecquet et Tassin.

Toutes ces résolutions sont adoptées.

M. le Président donne lecture d'une brochure de M. Xavier Raspail, sur l'existence des hannetons.

Contrairement à l'idée émise par M. Raspail que les hannetons mettent trois et quatre ans pour arriver à l'état d'insecte parfait. MM. Thirion et Brochon croient pouvoir affirmer, par suite de nombreuses observations, que la période de croissance du hanneton est triennale.

Il est ensuite procédé à la dégustation :

1° De la pomme Reinette Parmentier, présentée par M. Thirion, et qui est trouvée excellente.

2° De la poire Duchesse de Bordeaux, bonne comme fruit tardif.

La séance est levée à quatre heures, après le tirage de la tombola, composée de magnifiques pommes de Canada, offertes par M. le Président.

Section de Betz.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1892. — PRÉSIDENTIE DE M. ROBLIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Présents : MM. Roblin, Desjardins, Faicourt, Arrachart Boutrelle, Conseil et Lefèvre.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Lozet, s'excusant de ne pouvoir se trouver à la réunion, étant retenu par le mauvais temps et par une indisposition.

Apports en séance :

3 pots Cinéraires variés. Lot réclamé par M. ARRACHART, — *Mention très honorable.*

SÉANCE DU 17 MARS 1892. — PRÉSIDENTIE DE M. ROBLIN

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président, prenant la parole, décerne au nom de la Société d'horticulture de Senlis, une médaille de vermeil à M. ARRACHART, jardinier au château de Betz, et une médaille d'argent à M. FAICOURT, jardinier à Boursonne, pour leurs apports en séance pendant l'année 1891.

Il félicite les lauréats et les encourage à redoubler d'ardeur dans leurs cultures et à multiplier les apports, fruit de leur travail.

Leçon : le Prunier.

Apports :

Salade (Laitue Gotte), Radis hâtifs, Pissenlit amélioré (blanchi). Lot réclamé par M. ARRACHART. — *Mention très honorable.*

Section de Creil.

RÉUNION DU 27 MARS 1892. — PRÉSIDENTIE DE M. SOMASCO.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Absents excusés : MM. Thuillot aîné, secrétaire; Thuillot jeune, secrétaire-adjoint; Pichon, vice-président; Cazier et Coutard, délégués.

M. le Président rend compte de la remise des diplômes et médailles à MM. PICHON et Daniel CLERCY.

M. Lozet, professeur, dit qu'il s'est rendu, ainsi que cela a été décidé, à Saint-Maximin, le deuxième jeudi du mois de février. Une conférence a été faite dans le jardin de M. Boulon, et les personnes qui y assistaient ont pu admirer une belle plantation d'arbres fruitiers.

Les membres présents décident que la Section se réunira le deuxième jeudi du mois de mars, à Saint-Leu-d'Esserent. Le Président se chargera d'écrire à M. Coquatrix, vice-président, pour le prier d'assister à la réunion pour laquelle des lettres de convocation seront adressées.

Après quelques échanges d'observations sur la culture des Asperges, la parole est donnée à M. Lozet, professeur, qui développe les avantages et l'importance de la culture du Prunier.

M. le Président félicite le Professeur de cette intéressante conférence, et la séance est levée à quatre heures, après le tirage de la tombola.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1892. — PRÉSIDENTE DE M. LEGROS

La séance est ouverte à deux heures de relevée.

Sont présents : MM. Chopinet, Cluet, Lebon, Courson, Bretonne, Legros, Choron, Garnotel, Grimbert, Weissenburger, Frénot, Mercier, Bouteille, Leuillier et Francolin.

Le procès-verbal de la réunion de janvier est adopté après une légère modification.

M. le docteur Chopinet, président, présente pour faire partie de la Section, deux nouveaux membres.

Ce sont :

MM. OUDIN, propriétaire à Crépy-en-Valois.

PILLAN, id.

L'assemblée exprime sa satisfaction et fait des vœux pour la prospérité de la Société.

M. Lozet, professeur, a ensuite fait une conférence sur la Culture et la Taille du Cerisier et du Pêcher.

La Commission spéciale a statué sur les apports de MM. Choron, Garnotel et Lebon.

Apport de M. GARNOTEL. — Epyphylum et Cinéraires variés. — *Mention honorable.*

Apport de M. CHORON. — Scorsonères et Chicorée sauvage blanchie. — *Mention honorable.*

Apport de M. LEBON. — Poires Beurré Rance. — *Mention simple.*

Section de La Chapelle-en-Serval.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1891. — PRÉSIDENTE DE M. RAUSCHER.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Section nomme à l'unanimité, comme président, M. SAVIGNAC, en remplacement de M. MOTEL, démissionnaire.

On décide ensuite de se rendre dans un jardin particulier pour continuer la leçon donnée par M. le Professeur, sur la Taille des Rameaux fruitiers de diverses essences d'Arbres fruitiers.

SÉANCE DE MARS. — PRÉSIDENTE DE M. RAUSCHER.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Professeur prend pour sujet de la leçon du jour le Greffage des Arbres fruitiers, et l'explique pratiquement dans le jardin de M. Naze.

La séance est levée à trois heures.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1892.

PRÉSIDENCE DE M. HARDY, PREMIER VICE-PRÉSIDENT.

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le jeudi vingt-cinq février, la Section d'horticulture de Nanteuil s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hardy, premier vice-président.

Ont pris place au bureau : MM. Hardy, président, et Grélez, secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président déclare que la nomination du bureau et la distribution des récompenses aux lauréats du Concours scolaire et des Apports n'auront lieu qu'à la réunion du mois de mars.

Il présente la demande faite par M. BELLOT fils, d'Ognes, qui désire faire partie de la Société.

M. Lozet, professeur, a ensuite pris la parole pour développer avec clarté le programme des mois de *janvier* et de *février*.

Cinq instituteurs assistaient à la leçon ainsi que six élèves de Nanteuil et de Boissy-Fresnoy.

Le tirage de la tombola termina la séance à trois heures et demie.

Société d'Horticulture, de Botanique et d'Apiculture de Beauvais.

Ce 26 février 1892.

A M. E. THIRION, *Président de la Société d'Horticulture
de Senlis.*

Monsieur et cher Président,

Votre belle Pomme m'est très connue; cette excellente variété est presque mon enfant. Il y a environ vingt ans,

après l'avoir demandée en Belgique, son pays d'origine, je l'ai fait multiplier par feu M. Delavier, pépiniériste à Beauvais, et l'ai répandue dans notre rayon; elle porte le nom de *Reinette Parmentier*, synonyme : Reinette grise Parmentier (hiver et fin d'hiver), qu'il ne faut pas confondre avec la Reinette grise des Champs, cultivée, avec raison, dans les hauts vergers du Bray.

J'ai été un de ceux qui ont fait admettre la Reinette Parmentier par le Congrès. J'aurais voulu qu'on la nommât Reinette grise Parmentier et que l'on dit fruit *très bon*; le mot *bon* seul a prévalu, attendu que *très bon* n'est applicable qu'à la région du Nord de la France, à *la nôtre*.

Etant très belle et très bonne crue, cette Pomme plaît à la vente; cuite dans *pommier devant le feu*, elle est excellente pour les convalescents.

L'arbre, vigoureux, n'est pas sujet aux chancres, comme la Reinette grise, haute bonté.

Priez mon cher Collègue, votre Professeur, de la répandre dans le rayon de votre Société.

Je remets à la poste, à votre adresse, pour la Société de Senlis, que vous présidez, mon volume illustré d'arboriculture fruitière (3^e édition). Je vous prie, cher Monsieur, de lui faire bon accueil; j'en serai très heureux.

Agréez, cher Président, les salutations les plus empressées de votre tout dévoué,

A. DELAVILLE aîné.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Le parasite du hanneton. — A Céaucé, dans l'Orne, il existe un syndicat, et avec lui un vaste champ d'expériences, et c'est sur le territoire de cette commune que, après bien des fouilles, nous eûmes la satisfaction, dit M. Le Moutl, de trouver le parasite du hanneton.

Dans une prairie très inclinée, dépendant de la Pierre, propriété de M. Le Marchant, les larves de hanneton se trouvaient en si grand nombre que la récolte du foin avait été à peu près nulle et que le gazon s'enlevait partout à la main avec la plus grande facilité. Au nombre des larves mises à découvert, le 28 juin dernier, il en a été trouvé dont la mort était de date récente, et qui présentaient cette particularité qu'elles étaient complètement couvertes d'une sorte de moisissure blanche qui non seulement envahissait tout le corps de l'insecte, mais se développait, en outre, dans tous les sens, à travers la terre.

La proportion des vers atteints par rapport aux vers sains était d'environ 10 p. 100.

M. Giard, qui fut mis aussitôt au courant de cette découverte, engagea M. Le Moutt à continuer les expériences et, notamment, à mettre des vers momifiés au contact de vers sains; ce qui fut fait.

Moins de quinze jours après, tous les vers avaient contracté la maladie et présentaient absolument le même aspect que ceux qui avaient été découverts dans la prairie de Céaucé. Le 10 septembre, c'est-à-dire plus de deux mois après cette première observation, M. Le Moutt fit un nouveau voyage à Céaucé et de nouvelles fouilles dans le terrain réservé. Cette fois, il eut la satisfaction de constater que les vers malades se rencontraient en bien plus grand nombre et que leur proportion qui, au mois de juillet, était de 10 p. 100, se trouvait avoir atteint 60 à 70 p. 100. De plus, les vers n'ayant pas encore succombé présentaient une coloration différant essentiellement de ce que l'on remarque habituellement. Enfin, il n'est pas jusqu'à l'aspect général de la prairie qui n'eût subi une transformation complète. L'herbe ne s'arrachait plus à la main; des racines nouvelles s'étaient formées. Que conclure de cette observation, sinon que le parasite ayant fait périr la plupart des vers blancs dans la prairie de M. Le Marchant, et les autres portant déjà le germe de la maladie, l'herbe a

pu repousser, tandis que dans la prairie voisine les larves ont continué leurs ravages.

M. Le Moutt a renouvelé l'expérience en mettant des vers sains au contact des vers momifiés. Cette fois, moins de huit jours ont suffi pour faire périr tous les vers, et il a été possible de suivre, notamment sur l'un d'eux, tous les progrès de la maladie.

Habituellement, les vers blancs noircissent immédiatement après leur mort et se vident, ne laissant plus que la tête et la peau.

Chez les vers parasites, il n'en est pas ainsi : le corps reste bombé et conserve sa forme; mais, sous la peau, on remarque une teinte rosée qui a servi depuis à l'auteur à reconnaître *a priori*, les vers malades. Bientôt cette teinte devient moins prononcée et, à travers la peau, on commence à constater la présence des champignons. Puis, enfin, ceux-ci percent la peau d'abord, près de la tête, et envahissent peu à peu le thorax, l'abdomen et couvrent enfin tout le corps de l'insecte.

Le 28 septembre, M. le Moutt a fait un nouveau voyage à Céaucé : cette fois, il lui a été presque impossible de trouver des vers vivants, tandis que les vers parasites se rencontraient en très grand nombre. Leur présence était toujours signalée par de longues trainées blanches s'écartant jusqu'à 7 ou 8 centimètres et parfois davantage du ver contaminé.

Ces trainées semblaient se développer ainsi vers de nouvelles larves auxquelles la maladie ne tarderait pas à être communiquée par le seul contact des spores du parasite.

M. le Moutt a également recueilli un certain nombre de larves mortes, mais ne laissant pas apercevoir le parasite. Toutes ces larves possédaient la coloration rosée dont il est parlé plus haut, et, dès le lendemain, dans son cabinet, on pouvait voir s'effectuer la sortie du champignon.

Toutes ces observations paraissent suffisamment concluantes; il ne reste qu'une chose à déterminer : c'est la nature du parasite découvert. Cette détermination obtenue, nous

entreprendrons, conclut M. Le Mout, la culture artificielle de ce champignon et nous ferons des essais d'infestation sur des terrains où la présence des vers blancs nous aura été signalée.

HENRI DE PARVILLE.

(*Journal officiel.*)

*
* *

Formules et modes de préparation des traitements contre les parasites et autres ennemis des pommiers. — Afin d'obtenir les meilleurs résultats avec les traitements ci-dessous, il est indispensable que tous les pommiers d'une même pièce, ou même de pièces continues, soient traités. Il suffit, en effet, de laisser quelques pommiers sans traitement pour que les nombreux insectes qui auront été préservés viennent contaminer leurs voisins et rendre leur traitement inefficace.

1° SOLUTION SIMPLE DE SULFATE DE FER A 3 %.

Au-dessus d'un baquet contenant 100, on suspend un sac contenant 3 kilog. de sulfate de fer, de façon que le sulfate ne baigne que dans la partie supérieure du liquide. Au bout de douze heures environ la dissolution est complète.

Ce traitement doit être appliqué sur les branches et non sur les feuilles, et dès la fin de l'automne.

La proportion de sulfate de fer peut être portée avec avantage à 8 ou 10 % lorsque les mousses sont très épaisses.

2° BOUILLIE DE SULFATE DE FER ET DE CHAUX.

On fait dissoudre comme précédemment 3 à 6 kilog. de sulfate de fer dans 100 litres d'eau, puis on ajoute peu à peu, en ayant soin d'agiter constamment, une bouillie obtenue en faisant éteindre 2 à 3 kilog. de chaux grasse dans quelques litres d'eau.

Cette bouillie s'emploie comme la précédente, aussitôt après la chute des feuilles; elle paraît plus active qu'elle pour détruire les mousses et les vieilles écorces.

3° BOUILLIE BORDELAISE A 3 %.

On fait dissoudre 3 kilog. de sulfate de cuivre dans 5 à 6 litres d'eau, en agissant comme pour le sulfate de fer.

On éteint dans un deuxième vase 3 kilog. de chaux grasse, puis on verse lentement la bouillie de chaux dans la dissolution cuivreuse, en ayant soin d'agiter constamment.

Afin d'éviter l'introduction des grumeaux dans l'appareil de pulvérisation, il est bon de procéder préalablement au filtrage de la bouillie de chaux.

Cette bouillie s'emploie au printemps, au moment du débouillage des bourgeons; trois litres suffiront par pommier moyen.

Il faut éviter d'en laisser tomber sur le sol, et surtout sur l'herbe qui doit être consommée par les animaux, pour éviter les accidents.

Ces trois formules sont surtout efficaces contre les mousses et les écorces.

CONTRE LES LARVES D'INSECTES ET LES CHENILLES.

On recommande la formule suivante :

Eau, 4 litres.

Savon noir, 175 grammes.

Pétrole, 8 litres.

On fait bouillir le savon noir dans l'eau, et on verse le mélange bouillant dans le pétrole, puis on agite vivement pendant 10 ou 15 minutes.

On obtient ainsi une sorte de crème qu'il suffit de mêler à l'eau dans la proportion de 1 de crème pour 10 d'eau.

Cette formule doit s'employer aussitôt qu'on s'aperçoit que les bourgeons sont attaqués par les chenilles.

En 1889 et 1890, les bourgeons de nos pommiers ont été atteints dès le débouillage par des petites chenilles vertes et marrons, qui les ont empêchés de se développer. C'est à ce moment que le traitement devra être appliqué.

Contre les grosses chenilles, qui dévorent les feuilles un peu plus tard, on peut appliquer le même traitement ou le suivant :

Eau, 10 litres.
Sulfure de potassium, 40 grammes.
Savon noir, 100 grammes.

On fait dissoudre séparément le savon noir et le sulfure de potassium dans quelques litres d'eau, et on fait le mélange au moment de l'emploi, en ajoutant l'eau nécessaire pour compléter les 10 litres.

CONTRE LE PUCERON LANIGÈRE.

On recommande de badigeonner les branches et les places avec un pinceau, pour ne pas atteindre les feuilles et les bourgeons, en mars ou avril, avec le mélange suivant :

Eau, 100 grammes.
Benzine, 50 grammes.
Colle forte, 10 grammes.

Ou encore :

Acide pyroligneux, 1.000 grammes.
Acide salicylique, 2 grammes.
Oxyde rouge de mercure, 2 grammes.

Diluer au 1/30 pour les branches.

G. LANGLAIS.

*Professeur départemental d'agriculture
de l'Orne.*

(Le Cidre et le Poiré).

Leçons d'Horticulture.

AVRIL 1892.

Arboriculture :

*Culture de l'Abricotier. — Maladie et insectes nuisibles
qui attaquent les arbres à fruits à noyau.*

Moyens de les combattre.

| | |
|---------------------------|---|
| <i>Senlis :</i> | Dimanche 3, après la séance, au jardin. |
| <i>Barberie :</i> | Jedi 7, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |
| <i>Crépy :</i> | Dimanche 10, à 2 heures de l'après-midi, à l'école communale. |
| <i>Saint-Leu :</i> | Jedi 14, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, à la mairie. |
| <i>La Chapelle :</i> | Dimanche 17, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Delaunay. |
| <i>Senlis :</i> | Jedi 21, toute la journée au Jardin. |
| <i>Pont-Ste-Maxence :</i> | Dimanche 24, à 10 heures du matin, à la mairie. |
| <i>Creil :</i> | Dimanche 24, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, à la mairie. |
| <i>Nanteuil :</i> | Jedi, 28 à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1883, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

| | | | |
|----------------------|----------|-----------------------|--------|
| 1 fois | 2 fr. 50 | 6 fois de suite. . . | 40 »» |
| 3 fois de suite. . . | 6 »» | 12 fois de suite. . . | 48 fr. |

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.